

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.152

**Camping
communautaire -
création d'une voie
de liaison**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME	Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD
-------------------------------------	--

CAMPING COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON

Afin d'améliorer l'attractivité touristique du territoire de la ComAGA, le conseil communautaire a approuvé par délibération n°212 du 2 février 2006 le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un camping à proximité du plan d'eau de la Grande Prairie à Saint-Yrieix sur Charente.

Compte tenu de l'avancement du projet, il est nécessaire de lancer une consultation pour la création d'une voie de liaison permettant l'accès au camping, située entre la rue du Plan d'Eau et l'impasse des Rouyères.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché alloti de la manière suivante :

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé :

- Lot n° 1 : VRD
- Lot n° 2 : Eclairage extérieur
- Lot n° 3 : Espaces verts

Le montant estimatif de chaque lot s'élève à :

- Lot n° 1 : 327 000 € HT
- Lot n° 2 : 38 000 € HT
- Lot n° 3 : 34 000 € HT

La durée estimative des travaux est de 5 mois.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2312 – fonction 95.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 30 mai 2007	Affiché le : 31 mai 2007